

Publié par l'UNICEF Division de la communication mondiale et du plaidoyer 3 United Nations Plaza New York, NY 10017, États-Unis

Courrier électronique : pubdoc@unicef.org

Site Web: www.unicef.org

**Citation suggérée :** Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Des droits bafoués : Les effets de la discrimination sur les enfants*, UNICEF, New York, novembre 2022.

**ISBN**: 978-92-806-5415-8

© Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), novembre 2022

#### PHOTO DE COUVERTURE

Fetiya (à droite) est une élève talentueuse et l'aînée d'une fratrie de trois enfants. Originaires de la région éthiopienne du Benishangul-Gumuz, située dans l'ouest du pays, Fetiya et sa famille ont tout perdu lorsqu'ils ont fui le conflit qui les menaçait. Désormais installée dans le camp de Bambassi qui accueille des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, Fetiya peut poursuivre sa scolarité et se faire de nouveaux amis grâce à la présence d'une école soutenue par l'UNICEF. © UNICEF/UN0723400/Pouget

# Table des matières

		4
	Pourquoi consacrer ce rapport à la discrimination ?	(
	La non-discrimination, un principe inscrit dans le droit international	-
	L'expansion des lois nationales de lutte contre la discrimination	8
	Ampleur et manifestations de la discrimination	(
	Les effets de la discrimination sur les enfants	1
		12
	Zambie : Faire changer l'opinion publique sur les enfants réfugiés	13
	Viet Nam : Lo Thi Say, des rêves sans limites	15
	<b>Italie :</b> La campagne OPS ! lutte contre la discrimination raciale en déconstruisant les préjugés et les stéréotypes	17
	Selon un sondage U-Report, les jeunes du monde entier sont couramment exposés à la discrimination	18
		20
	Éducation	2
	Enregistrement des naissances	24
	L'enregistrement des naissances parmi les minorités religieuses	2
	et ethniques au Zimbabwe	26
	Vaccination et mortalité infantile	27
	Approvisionnement en eau et assainissement	29
		32



# **Avant-propos**

Catherine Russell
Directrice générale de l'UNICEF



Chaque année, le 20 novembre, l'UNICEF célèbre la Journée mondiale de l'enfance en commémoration de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant.

En 1989, dans le contexte d'un ordre mondial en mutation, les dirigeants du monde se sont réunis et ont pris l'engagement historique de protéger les droits de chaque enfant et d'en faire une réalité. La Convention considère que l'enfance est un temps spécial, protégé, et que garantir le droit de chaque enfant à grandir, apprendre, jouer et s'épanouir constitue la pierre angulaire d'un monde plus pacifique et prospère pour tous.

Le droit à l'égalité et à la non-discrimination pour tous les enfants est au cœur de la Convention, qui énonce clairement que les gouvernements doivent protéger les enfants contre toutes formes de discrimination ou de sanction motivées par le statut, la nationalité, l'origine ethnique, la langue ou encore la religion des membres de leur famille. Pourtant, comme le prouve ce rapport, de telles discriminations à l'égard des enfants sont encore présentes dans tous les pays du monde.

Récemment, plus de 407 000 jeunes ont répondu à un sondage sur la discrimination par le biais de la plateforme U-Report, un outil de messagerie qui permet aux jeunes du monde entier de s'exprimer sur des questions qui les concernent. La majorité des répondants (63 % d'entre eux) ont déclaré être couramment exposés à la discrimination à l'école ou au sein de leur communauté, tandis qu'ils ont été près de la moitié à juger que la discrimination avait eu un impact majeur sur leur vie ou sur celle d'une personne de leur entourage.

Loin d'être uniquement une question de perception, la discrimination et l'exclusion limitent l'accès aux services essentiels des enfants qui en sont victimes, une situation qui entraîne des répercussions négatives sur leur santé, leur nutrition et leur éducation et, de fait, renforce le cycle intergénérationnel de la précarité et de la pauvreté. Stressante et insidieuse en général, la discrimination raciale en particulier a été classée parmi les sources chroniques de traumatisme ayant un retentissement à long terme sur le bien-être et la santé mentale des enfants.

Tandis que la pandémie de COVID-19 a révélé la persistance de profondes inégalités et discriminations dans les sociétés du monde entier, les effets de plus en plus graves des changements climatiques et des conflits engendrent également de nouvelles menaces pour les droits, la vie et l'avenir des enfants.

Mais nous avons la possibilité de changer les choses. Nous pouvons, et devons, prendre des mesures pour protéger le droit de chaque enfant de vivre dans un monde exempt de discrimination.

L'espoir, la vision et la détermination qui animaient les dirigeants du monde en 1989 ont conduit à l'adoption de la Convention qui protège les droits de l'enfant depuis plus de 30 ans. L'heure est venue pour nous de poursuivre leur travail.

En cette Journée mondiale de l'enfance, l'UNICEF appelle les gouvernements, les partenaires internationaux, le secteur privé ainsi que les communautés du monde entier à défendre les droits de chaque enfant partout dans le monde, et à s'engager à bâtir un monde sans discrimination, pour chaque enfant.

# 01. Introduction



# Des droits bafoués : Les effets de la discrimination sur les enfants

Les enfants du monde entier ont le droit de profiter pleinement de leur enfance, dans la dignité, le respect et la reconnaissance de leur valeur personnelle. Le droit de vivre à l'abri de la discrimination et de l'exclusion est essentiel pour garantir le bien-être de l'enfant et l'accès aux services dont il a besoin pour survivre et s'épanouir.

Malheureusement, quel qu'en soit le motif (nationalité, origine ethnique, langue, religion ou autres), le racisme et la discrimination à l'égard des enfants sont répandus à l'échelle du globe et gangrènent les systèmes et les institutions, empêchant les enfants d'exercer leurs droits et leur faisant courir le risque de vivre à jamais dans la précarité.

Le présent rapport est consacré à la discrimination à l'égard des enfants en raison de leur origine ethnique, de leur langue, de leur religion ou de leur nationalité, ainsi qu'à la discrimination raciale, au regard des types de minorités définis par les Nations Unies¹. Il fournit un vaste éventail d'exemples provenant d'un panel diversifié de pays afin de montrer à quel point les enfants issus d'une minorité ou d'un milieu marginalisé continuent d'être laissés de côté.

À l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance, l'UNICEF appelle ses partenaires et ses soutiens à se mobiliser en faveur de l'équité et de l'inclusion, pour chaque enfant, en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant. Ce rapport met en avant le vécu des jeunes qui luttent contre la discrimination, ainsi que les effets de cette dernière sur les enfants et les profondes disparités observées dans de nombreux secteurs et pays. Ce faisant, il révèle les nombreuses formes de discrimination qui persistent et plaide pour la mise en place urgente de mesures pérennes propices à une meilleure inclusion.

Bon nombre des obstacles entravant l'accès des enfants aux services et aux ressources et nuisant à l'égalité des chances ne sont pas le simple fruit de la fatalité ou d'un manque de moyens, mais la conséquence de lois, de politiques et de pratiques sociales qui laissent davantage de côté certains groupes d'enfants. Tributaires des adultes pour faire entendre leurs griefs, les enfants ont peu de moyens à leur disposition pour lutter eux-mêmes contre la discrimination.

En favorisant l'exclusion, la discrimination nuit à la société tout entière. En effet, l'exclusion et la discrimination sont le terreau des récriminations, de la xénophobie, des crimes de haine et des conflits – avec pour cible les minorités ethniques ou religieuses, les migrants et d'autres groupes marginalisés. Les enfants victimes de discrimination subissent une entrave à l'exercice et à la revendication de leurs droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Une fois adultes, ces jeunes se voient aussi privés du plein accès aux institutions économiques, politiques et sociales. La discrimination a également des conséquences à long terme dans la mesure où celles-ci se transmettent de manière intergénérationnelle.

À l'heure où les clivages s'accentuent, où les effets des changements climatiques deviennent de plus en plus dévastateurs et où les répercussions durables de la pandémie de COVID-19 ont mis au jour l'existence d'un racisme et d'une discrimination systémiques à l'égard des enfants, il est impératif que le monde prenne un véritable engagement, assorti de mesures pérennes, pour lutter contre la discrimination et ainsi garantir l'inclusion de chaque enfant.

**Définition de la discrimination :** Toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur [de peau], le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale, qui a pour effet de détruire ou d'altérer l'égalité de chances ou de traitement en matière d'emploi ou de profession<sup>2</sup>.



# Pourquoi consacrer ce rapport à la discrimination?

Dans chaque pays du monde, les membres des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques apportent une contribution sociale. Or, malgré la richesse que recèle une telle diversité, ces personnes se heurtent à la discrimination sous de multiples formes, avec pour conséquence leur marginalisation et leur exclusion. Les définitions fournies dans une Déclaration des Nations Unies en 1992 classent les minorités selon quatre catégories d'identité pouvant se chevaucher, à savoir : nationale, ethnique, religieuse et linguistique<sup>3</sup>.

Au cours des cinquante dernières années, d'importants progrès sociaux ont été réalisés, souvent sous l'impulsion des jeunes, contribuant ainsi à élargir les possibilités, à protéger les droits et à combattre l'injustice. En moyenne, 9 personnes sur 10 dans le monde, toutes générations confondues, défendent l'importance de traiter les minorités sur un pied d'égalité<sup>4</sup>. Et pourtant, la discrimination systémique reste enracinée au sein des régions, des pays et des groupes de revenu.

Complexe par nature, la discrimination peut être motivée par une multitude de raisons. La notion de discrimination croisée part du principe que les identités sociales se chevauchent, ce qui peut aggraver les expériences de discrimination et donner lieu à des formes concomitantes d'oppression fondées sur deux motifs ou plus, tels que l'identité ou l'expression de genre, le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, la caste, l'ascendance ou le statut hérité, l'âge, la classe, le handicap ou l'état de santé. Elle tient compte de la diversité au sein même des groupes ou des communautés, et admet la nécessité d'appréhender les expériences et les besoins propres aux personnes victimes de l'interaction entre plusieurs formes de discrimination et d'oppression. Bien comprendre cette intersectionnalité est primordial pour élaborer des politiques et des programmes efficaces de lutte, de

réparation et de prévention de la marginalisation, de la discrimination et des inégalités<sup>5</sup>. À titre d'exemple, une fille autochtone vivant au sein d'une communauté rurale dans un pays à faible revenu risque davantage d'être exclue des possibilités d'éducation, et ce, pour de multiples raisons : son genre ; la fracture numérique entre les zones urbaines et rurales, qui fait que l'apprentissage à distance est impossible pour les élèves de sa communauté ; la grande pauvreté des ménages, qui la contraint de travailler ; et la discrimination explicite dont elle est victime en raison de ses origines autochtones<sup>6</sup>.

Si les minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques sont souvent confrontées à une discrimination profondément ancrée au sein des pays, il est important de noter que les groupes majoritaires peuvent eux aussi, dans certaines sociétés, être marginalisés en raison de leur origine ethnique et de leur race, et faire l'objet d'une discrimination structurelle. Ainsi, les communautés noires en Afrique du Sud et le groupe ethnique majoritaire des Haoussa au Nigéria enregistrent les taux de mortalité les plus élevés chez les enfants de moins de 5 ans dans leurs pays respectifs<sup>7</sup>.

À de nombreux égards, la lutte contre la discrimination et en faveur de l'inclusion est une cause centrale qui recoupe les problématiques urgentes auxquelles les enfants et les jeunes sont aujourd'hui confrontés, notamment les changements climatiques, les conflits et la riposte face à la pandémie de COVID-19, cette dernière ayant révélé l'existence de profondes inégalités et disparités entre les différents groupes de population.

# La non-discrimination, un principe inscrit dans le droit international

En plus de constituer une violation du droit international des droits humains, le fait d'exercer une discrimination à l'égard des enfants en raison de leur identité (nationalité, origine ethnique, langue, religion, etc.) porte atteinte aux droits individuels de ces derniers. Le droit à l'égalité et à la non-discrimination pour tous les enfants est au cœur de la **Convention** relative aux droits de l'enfant qui en donne une définition à l'article 2 :

- 1. Les États parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation.
- 2. Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement

protégé contre toutes formes de discrimination ou de sanction motivées par la situation juridique, les activités, les opinions déclarées ou les convictions de ses parents, de ses représentants légaux ou des membres de sa famille.

En outre, l'article 30 de la Convention dispose que « [d]ans les États où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques ou des personnes d'origine autochtone, un enfant autochtone ou appartenant à une de ces minorités ne peut être privé du droit d'avoir sa propre vie culturelle, de professer et de pratiquer sa propre religion ou d'employer sa propre langue en commun avec les autres membres de son groupe ».

Le 20 novembre de chaque année, l'UNICEF célèbre la Journée mondiale de l'enfance à la date anniversaire de la signature de la Convention relative aux droits de l'enfant, le traité le plus largement ratifié de l'Histoire. La non-discrimination étant inscrite parmi ses principes directeurs, nous profitons de cette commémoration pour rappeler les progrès qu'il nous reste à faire en la matière et ainsi garantir l'inclusion de chaque enfant.





# L'expansion des lois nationales de lutte contre la discrimination

Au rang des progrès accomplis depuis 2000 figure l'expansion des lois visant à lutter contre la discrimination dans de nombreux pays (tels que l'Afrique du Sud, la République de Moldova, l'État plurinational de Bolivie ou encore le Royaume-Uni), lesquels ont aligné leurs réglementations nationales sur les obligations juridiques internationales. Loin de constituer une simple formalité, ces lois marquent une reconnaissance des valeurs de dignité, d'inclusion et de diversité, et soulignent l'importance de lutter contre la discrimination pour faire advenir des sociétés plus équitables. Elles traduisent les engagements internationaux en actions concrètes et protègent les droits de la personne sur le plan juridique, conférant aux victimes de discrimination les outils nécessaires pour dénoncer un tel traitement et obtenir réparation.

En Afrique du Sud, la loi de 2000 intitulée Promotion of *Equality and Prevention of Unfair Discrimination Act* (loi sur la promotion de l'égalité et la prévention de la discrimination déloyale) a incarné l'une des premières tentatives de promulgation d'un cadre législatif complet de lutte contre la discrimination. Depuis lors, elle a servi de fondement à d'autres lois similaires et pratiques exemplaires dans ce domaine.

Au Chili, la tragédie vécue par Daniel Zamudio, 24 ans, sauvagement attaqué dans un parc de Santiago par un groupe de néo-nazis, a donné lieu en 2012 à l'adoption d'un texte législatif sans précédent interdisant la discrimination fondée sur divers motifs, dont la race et l'origine ethnique, la nationalité, le statut socioéconomique, la langue, l'idéologie ou l'opinion politique, la religion ou la croyance, l'appartenance à un syndicat et la participation ou la non-participation à des activités syndicales, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'état matrimonial.

Le Groupe de travail d'experts des Nations Unies sur les personnes d'ascendance africaine a reconnu au Brésil la qualité de « chef de file régional en matière d'actions positives dans l'éducation en faveur des personnes afro-brésiliennes et d'autres groupes marginalisés ».

En 2003, la promulgation d'un décret a abouti à l'élaboration d'une politique nationale de promotion de l'égalité raciale au Brésil, dans l'optique de favoriser les actions positives fondées sur la race et l'origine ethnique. Depuis 2004, la mise en place de quotas dans certaines universités a ainsi permis d'élargir l'accès des groupes marginalisés aux études supérieures et en 2012, la loi sur les quotas a été adoptée afin d'établir un ratio minimum de 50 % de places réservées dans les universités fédérales. Dans un rapport de 2017, le Brésil a indiqué que le nombre de places allouées aux personnes afro-brésiliennes dans l'enseignement supérieur avait plus que doublé, passant de 37 100 en 2013 à 82 800 en 2015.

Au Royaume-Uni, l'*Equality Act* (loi sur l'égalité) de 2010 a conduit les autorités à recenser et à éliminer les obstacles à la réussite scolaire des enfants issus de communautés ethniques et religieuses minoritaires.

En République démocratique du Congo, la législation, en plus de protéger les communautés défavorisées, s'inscrit dans une démarche proactive en s'engageant à créer des programmes d'éducation adaptés aux besoins et aux modes de vie particuliers des peuples autochtones, en interdisant toute forme d'instruction ou d'information qui dénigre les identités culturelles, les traditions, l'histoire ou les aspirations des peuples autochtones, et en prévoyant des mesures spéciales visant à garantir une aide financière aux enfants autochtones à tous les niveaux du système éducatif.

Si les cadres législatifs de lutte contre la discrimination ne constituent pas une garantie contre les abus et les pratiques discriminatoires, leur rôle n'en reste pas moins déterminant. Toutefois, certains pays dotés d'une solide législation en la matière n'ont pour autant pas vu disparaître la discrimination contre les minorités. Pour la combattre, il est donc essentiel d'adopter une approche à plusieurs niveaux prévoyant entre autres la mise en œuvre ou l'application de la législation existante, de façon à sanctionner les manifestations de la discrimination mais aussi à lutter contre ses causes profondes.

# Ampleur et manifestations de la discrimination

Dans tous les pays (à revenu élevé, intermédiaire ou faible), des enfants font l'objet, à divers degrés, d'une discrimination motivée par leurs origines. Certaines populations discriminées de longue date ont ainsi été contraintes de vivre en marge de la société, ce qui compromet leur droit à bénéficier des mêmes chances de participation sociale et économique, en particulier lorsque ces personnes appartiennent à une communauté autochtone ou à une minorité religieuse ou ethnique.

Sous sa forme la plus exacerbée, la discrimination peut engendrer des conflits armés, des déplacements et des crises humanitaires.

Si la discrimination se manifeste d'une manière ou d'une autre dans tous les pays, les données recueillies à l'échelle nationale ne permettent pas de mesurer toute l'ampleur de l'exclusion subie par certains groupes d'enfants. Pour comprendre pleinement la portée de la discrimination, nous devons resserrer et approfondir l'analyse des formes d'exclusion et de marginalisation à l'échelon local.

La discrimination peut revêtir une nature institutionnelle (au sein du système d'éducation, de santé ou de justice pénale, par exemple) ou systémique (ciblage des minorités par les forces de l'ordre ou ancrage de la discrimination dans les lois, politiques, normes sociales et pratiques en vigueur).

Aujourd'hui, les jeunes ont tendance à accorder plus d'importance aux problèmes de discrimination que leurs aînés. Dans le cadre du projet « L'Enfance en évolution » mené en 2021, l'UNICEF a interrogé deux groupes de personnes (les jeunes et les générations plus âgées) dans 21 pays et constaté que le rythme de la lutte contre la discrimination laissait davantage de jeunes insatisfaits. Dans les pays riches, les questions relatives au traitement sur un pied d'égalité et à la discrimination préoccupent également plus les jeunes que leurs aînés<sup>8</sup>.

De la même façon, une enquête menée en 2021 par le Pew Research Center a révélé que, dans la plupart des pays à l'étude, une proportion supérieure de jeunes âgés de moins de 30 ans considéraient la discrimination comme un problème dans leur propre société. À titre d'exemple, 69 % des personnes de ce groupe d'âge en Espagne pensent que la discrimination raciale et ethnique constitue un grave problème à l'échelle nationale, contre 44 % des répondants âgés de 65 ans et plus<sup>9</sup>.

Des manifestations sur les questions d'identité de genre et d'égalité ou en faveur des droits des Autochtones et du mariage homosexuel au mouvement pour le climat qui appelle les pays industrialisés à compenser les préjudices causés, force est de constater que la jeune génération actuelle, particulièrement consciente du fait que nous vivons dans un monde où les enjeux sociaux sont interconnectés, n'est pas seulement sensibilisée aux problèmes de discrimination et d'injustice, mais qu'elle les combat aussi activement.





**ÉTUDE DE CAS** 



#### Les enfants autochtones

En 2021, dans son rapport *Droits de l'enfant autochtone au regard de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies s'est intéressé à la situation des droits de l'enfant autochtone dans le monde, mettant en évidence les nombreuses formes de discrimination et de marginalisation dont les enfants autochtones sont victimes à l'échelle des pays et des sociétés.

Les enfants autochtones sont marginalisés et subissent de nombreuses inégalités dans l'exercice de leurs droits économiques, sociaux et culturels, souvent en raison de la discrimination structurelle et de l'héritage colonial. Ils enregistrent également des taux disproportionnés de maladies infantiles évitables, et n'ont souvent pas accès aux soins de santé, aux services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène et au système d'éducation dans des conditions d'égalité.

Bien que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones interdise le transfert forcé d'enfants autochtones et leur assimilation forcée ou la destruction de leur culture, les politiques assimilationnistes et discriminatoires ont souvent conduit au retrait d'enfants autochtones de leur communauté, suivi de leur placement en institution.

Même dans les pays riches, les peuples autochtones vivent souvent dans des conditions épouvantables, dans des logements inadéquats privés des services les plus élémentaires, comme l'approvisionnement en eau et les toilettes. Les mauvaises conditions de logement, notamment la présence de moisissures et l'humidité, ont été associées à une augmentation des problèmes respiratoires chez les enfants autochtones.

Cette étude déplore également l'absence de données ventilées sur les enfants autochtones, lesquelles sont essentielles pour repérer les lacunes et élaborer des politiques appropriées pour lutter contre la discrimination à leur égard.

#### Les effets de la discrimination sur les enfants

Quels sont les facteurs de discrimination durant l'enfance ? Chaque enfant est soumis à l'influence de diverses forces aux interactions complexes, aussi bien dans son entourage (parents ou personnes s'occupant d'eux, enseignants, camarades de classe) qu'au sein de la société et du système en général. Les déséquilibres de pouvoir historiquement ancrés sur le plan socioéconomique transforment les inégalités systémiques en préjugés sur la personne. L'identité sociale ou communautaire est à l'origine de conflits ethniques et raciaux, de favoritisme entre membres du même groupe et de discrimination à l'égard des personnes extérieures au groupe<sup>10</sup>.

L'enfance est une étape importante au cours de laquelle se forgent les convictions et l'identité qui nous caractériseront tout au long de la vie. Notre propre conception de la race et de l'origine ethnique et la vision de notre rôle dans la société sont le fruit de nos expériences quotidiennes, des conversations avec les adultes de notre entourage, des comportements observés, des histoires entendues et des interactions entre pairs. L'attitude parentale et les préférences discriminatoires peuvent également se transmettre aux jeunes générations. Par exemple, une étude menée en Jordanie en 2021 a mis au jour une corrélation entre la manière dont les parents communiquent au sujet de la crise des réfugiés et le degré de discrimination dont leurs enfants font preuve à l'égard des enfants réfugiés syriens<sup>11</sup>.

La discrimination et l'exclusion renforcent par ailleurs le cycle intergénérationnel de la précarité et de la pauvreté. En effet, la discrimination est source d'inégalité pour les enfants appartenant aux groupes concernés, dans la mesure où elle limite leur accès aux services essentiels ou ne leur permet pas de bénéficier de services de qualité. C'est pourquoi, dans bien des cas, les enfants victimes de discrimination obtiennent de moins bons résultats sur le plan de la santé, de la nutrition et de l'apprentissage, courent un risque accru d'incarcération et de grossesse précoce et enregistrent des taux d'emploi et des revenus inférieurs à l'âge adulte. Ils prennent du retard sur leurs pairs, ce qui creuse encore les inégalités.

Si la discrimination et le racisme sont souvent reconnus comme des formes de violence et des facteurs de stress toxique à l'origine de disparités sur le plan de la santé, ils limitent également la capacité des parents et des communautés à apporter un soutien propice à la résilience et au développement de l'enfant. Source chronique de traumatisme dans la vie de nombreux enfants de couleur, la discrimination raciale a un retentissement sur leur santé physique et mentale, tout en nuisant au soutien et au bon fonctionnement de la famille et de la communauté<sup>12</sup>. Ainsi, plusieurs études ont indiqué que la discrimination durant l'enfance était à l'origine de divers effets préjudiciables pour la santé. En Australie, une étude visant à comprendre l'incidence d'une exposition au racisme sur la santé des enfants autochtones a révélé que la discrimination raciale était susceptible de compromettre la santé mentale en engendrant des difficultés sur le plan émotionnel ou comportemental<sup>13</sup>.

La discrimination peut également faire naître un stress intense chez les personnes qui en sont victimes. Une exposition quotidienne à celle-ci durant l'adolescence, qu'il s'agisse d'un accès refusé à certains services, d'intimidation ou encore d'agressions, a pour effet avéré d'augmenter la sécrétion de cortisol, la principale hormone liée au stress, une situation susceptible de déclencher d'autres problèmes de santé, tels que la fatigue, les maux de tête, l'anxiété ou la dépression et l'hypertension artérielle<sup>14</sup>.

Insidieuse en général, la discrimination raciale en particulier a été classée parmi les sources chroniques de traumatisme ayant un retentissement non seulement sur la santé mentale et physique des enfants qui en sont victimes, mais aussi sur le soutien parental et communautaire en général<sup>15</sup>.

Ces effets persistants sur la santé mentale peuvent avoir des ramifications à long terme. Outre le risque que l'accumulation de stress finisse par peser lourdement sur la santé mentale, il a été prouvé que l'intériorisation des stéréotypes négatifs compromettait les résultats éducatifs et creusait les écarts en termes de réussite scolaire<sup>16</sup>.

# 02.

# Moyens mis en œuvre par les jeunes pour lutter contre la discrimination



# ZAMBIE

### Faire changer l'opinion publique sur les enfants réfugiés

Les enfants en déplacement font l'objet de violations accrues des droits de l'enfant, allant du travail forcé au mariage précoce, en passant par la violence liée au genre. Il est donc indispensable de leur accorder une attention particulière afin de garantir la protection de leurs droits. Pour mieux comprendre leur situation, répondre aux difficultés qu'ils rencontrent et trouver des solutions, le Bureau de l'UNICEF en Zambie a récemment organisé à Lusaka un atelier destiné à former des agents du changement. Au cours de l'événement, la conversation – au départ axée sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène – a évolué vers de nombreux autres sujets.

« Le changement commence à mon niveau », a déclaré Songa, 15 ans, qui souhaite agir pour améliorer la vie des réfugiés et leur garantir l'accès aux services essentiels.

Au total, 20 jeunes âgés de 13 à 19 ans ont pris part à cette initiative pour défendre les causes qui leur tiennent à cœur, tout en renforçant leurs compétences en matière de plaidoyer et de narration numérique.

Souhaitant mettre en avant le ressenti des réfugiés, les participants ont expliqué que ceux-ci étaient contraints de quitter leur domicile en raison d'un conflit ou d'un problème d'insécurité, et insisté sur les épreuves qu'ils enduraient pendant leur déplacement et en attendant que leur demande d'asile soit traitée. Certains participants ont confié être orphelins et ont livré leur témoignage sur le fait de grandir dans une famille dirigée par un enfant, le sentiment de ne pas trouver sa place et les difficultés inhérentes à la précarité. Les participants ont également exprimé leur envie d'apprendre et de recevoir une éducation et demandé à pouvoir se procurer des livres afin de s'instruire et de partager leurs connaissances avec leurs camarades. Ils ont souligné le fait que les enfants en déplacement étaient aussi des êtres humains, avec des droits à faire valoir.

"Le changement commence à mon niveau », a déclaré Songa, 15 ans, qui souhaite agir pour améliorer la vie des réfugiés et leur garantir l'accès aux services essentiels.



© Kinny Siakachoma



Au cours de leur apprentissage du plaidoyer et de la narration visant à induire des changements positifs, les participants ont recensé diverses solutions, parmi lesquelles :

- Le partage d'informations adaptées aux enfants sur :
  - Le traitement de leurs pièces d'identité ;
  - L'accès aux services d'hygiène et d'assainissement, y compris à des produits de gestion de l'hygiène menstruelle;
  - La protection de l'environnement;
  - Le signalement sans danger des problèmes de sécurité ;
- La mise en place de possibilités d'apprentissage au sein du centre ;
- La création d'activités entre pairs et de groupes pour les adolescents et les jeunes en vue de partager leurs compétences, de s'exercer à la lecture et à l'écriture et de pratiquer des activités sportives;
- L'accès à des installations d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement ;

 La mobilisation de l'ensemble de la communauté en faveur de la réduction du gaspillage, de la réutilisation et du recyclage.

Les participants ont convenu d'agir pour insuffler les changements qu'ils attendent. Ces ateliers destinés à former des agents du changement continuent à autonomiser les adolescents et à renforcer leur droit de participer activement au sein de la société. Le Bureau de l'UNICEF en Zambie œuvre aux côtés de partenaires pour créer des espaces sûrs au sein desquels les enfants, les adolescents et les jeunes peuvent s'exprimer et trouver des solutions aux questions importantes à leurs yeux.

« En tant qu'agente du changement, je souhaite faire évoluer les mentalités à propos des enfants réfugiés », affirme Lydia, 18 ans. « Je veux qu'ils comprennent qu'aucun enfant n'est réfugié par choix. »

# VIET NAM

#### Lo Thi Say, des rêves sans limites



« Je m'appelle Lo Thi Say et je suis originaire de la province montagneuse de Lao Cai. Dans mon petit village frappé par la pauvreté, les filles n'ont pratiquement aucune chance d'achever leur éducation.

En 2017, je me suis inscrite en première année d'études à l'Université des langues et des études internationales de Hanoi. Cette expérience a changé ma vie. Petit à petit, j'ai commencé à participer à différentes activités universitaires, avant de me porter volontaire pour agir dans le cadre communautaire.

En 2019, j'ai pris la tête d'un groupe d'étudiants H'mong œuvrant bénévolement en faveur de notre communauté ethnique. La même année, j'ai organisé un cours d'anglais gratuit pour les enfants de mon village et des environs : il a immédiatement attiré plus de 100 élèves.

Désireuse d'en faire plus, je me suis tournée vers les Nations Unies au Viet Nam en 2020. Depuis lors, j'ai régulièrement participé à des consultations sur l'opinion des jeunes issus de minorités ethniques, organisées dans mon pays par l'UNICEF et l'UNESCO, au sujet de la législation vietnamienne en faveur de la jeunesse. Je profite de ces occasions pour faire valoir nos droits et pour renforcer notre pouvoir de décision sur les questions qui nous touchent et nous préoccupent.

Mes parents ont financé notre éducation, ce qui leur a valu de nombreux jugements négatifs de la part de nos voisins. Je n'étais toutefois pas toujours présente lorsqu'ils ont essuyé ces critiques, étant hébergée la plupart du temps dans des pensionnats pour enfants issus de minorités ethniques. Ces établissements étaient pour moi un second foyer, où l'on m'a appris à vivre de manière autonome et à avoir confiance en moi, nourrissant ma motivation à travailler chaque jour un peu plus dur.

Je souhaite que les enfants et les jeunes issus de minorités ethniques, comme moi, puissent vivre dans un monde inclusif où les rêves peuvent franchir les portes de leur village, sans connaître de limites. Nous voulons nous intégrer dans toutes les sphères de la vie sociale et prendre en main notre avenir. Et tout commence, à mon avis, en assurant l'équité d'accès et l'égalité des chances aux portes mêmes de ce village. »



# ITALIE

# La campagne OPS! lutte contre la discrimination raciale en déconstruisant les préjugés et les stéréotypes

L'Italie est un pays de destination et de transit pour les migrants et les réfugiés depuis les années 1980. Plus de six millions de personnes de nationalité étrangère y résident. Or, le racisme et la xénophobie restent prégnants. La campagne de sensibilisation OPS! (Ton Opinion, contre les Préjugés, au-delà des Stéréotypes!), lancée par l'UNICEF en Italie, vise à lutter contre le racisme et la xénophobie en diffusant des contenus et des messages créés « par des jeunes, pour les jeunes ».

Dans le cadre de cette campagne, 12 jeunes migrants sélectionnés à l'issue d'un concours artistique U Report ont participé à des programmes personnalisés de renforcement des compétences, en partenariat avec des entreprises du secteur privé. En outre, 68 élèves du secondaire âgés de 16 à 18 ans ont appris à identifier, à évaluer et à déjouer leurs propres préjugés raciaux inconscients à l'aide d'une application Web. Les participants ont discuté des nombreuses problématiques à résoudre, notamment :

- La prépondérance des récits négatifs au sujet des migrants et des réfugiés dans les médias traditionnels et sociaux ;
- Le maintien d'une culture d'impunité et d'invisibilité concernant les discours de haine en ligne ;
- La représentation généralisée de la migration comme une « crise globale » ;
- La portée limitée des actions visant à promouvoir un discours positif à propos des migrants et des réfugiés;
- Le faible niveau d'éducation aux médias et d'alphabétisation fonctionnelle de la population.

Cette campagne a mis au jour l'enseignement suivant : les actions de sensibilisation en ligne doivent s'accompagner d'initiatives en personne pour maximiser la mobilisation des adolescents et des jeunes migrants et réfugiés.

Son contenu, créé par les participants avec le soutien de l'UNICEF, a vu plus de 1,3 million de visiteurs uniques et enregistré près de 745 000 impressions.



« Le combat contre le racisme est encore long, mais les chiffres historiques nous ont montré qu'il suffisait d'une personne pour faire changer les choses. Et nous sommes nombreux à nous battre, même si on a parfois l'impression d'être seuls. »

Sophia, 15 ans



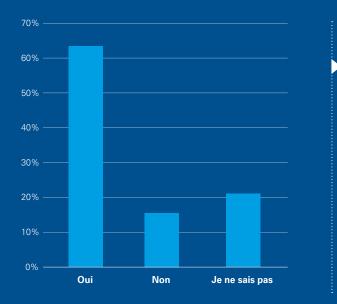
# Selon un sondage U-Report, les jeunes du monde entier sont couramment exposés à la discrimination

En septembre et en octobre 2022, plus de 407 000 jeunes ont participé à un sondage U-Report sur la discrimination mené par l'UNICEF dans le but de mieux comprendre l'expérience des jeunes en matière de discrimination et d'exclusion et les moyens de lutte qu'ils mettent en œuvre.



#### VOICI QUELQUES-UNS DES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE CETTE ENQUÊTE

La discrimination est-elle courante dans ton environnement (à l'école, au sein de ta communauté, au travail, etc.) ?





les répondants ont déclaré que la discrimination était courante dans leur environnement (par exemple, à l'école, au sein de leur communauté ou au travail).

# Parmi les principaux motifs de discrimination cités figurent :



L'origine nationale



**L'âge** (17 %)



L'identité de genre (15 %)

- Une proportion supérieure de répondants parmi les tranches d'âge plus jeunes a jugé que l'âge constituait le principal motif de discrimination, tandis que les répondants plus âgés ont classé l'origine nationale et le niveau d'instruction/de revenu en tête des motifs de discrimination.
- Une proportion supérieure de personnes interrogées originaires d'Asie de l'Est et du Pacifique, ainsi que du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, a jugé que le niveau d'instruction ou de revenu constituait le principal motif de discrimination. Les répondants originaires d'Amérique du Nord ont quant à eux cité la couleur de peau.
- Face à la discrimination, plus d'un tiers des personnes participant à l'enquête ont déclaré avoir travaillé dur pour prouver à la personne qui les a pris pour cible qu'elle avait tort.
- Parmi les tranches d'âge plus jeunes, les répondants ont été plus nombreux à déclarer ne pas s'être pas laissé faire, contrairement aux participants plus âgés qui se sont majoritairement efforcés de travailler dur pour prouver à cette personne qu'elle avait tort.

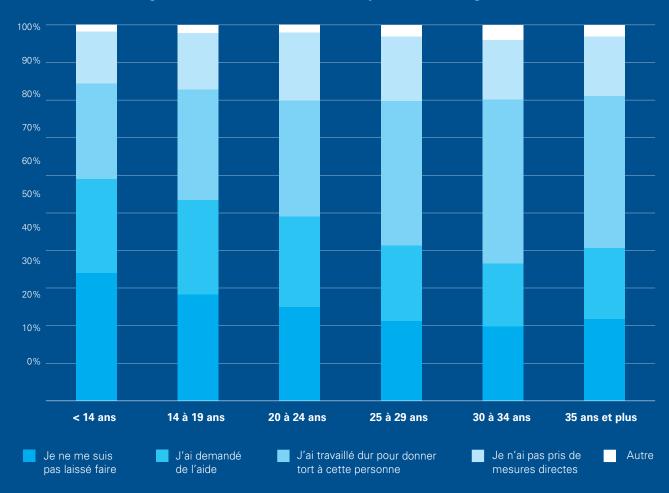
Près de la moitié des répondants



ont jugé que la discrimination avait eu un impact majeur sur leur vie ou sur celle d'une personne de leur entourage



#### Comment as-tu réagi face à cette discrimination ? (par tranche d'âge)



Pour découvrir les résultats complets de l'enquête, veuillez consulter le site https://ureport.in/opinion/5984/

# O3. Les disparités ethniques et raciales persistent dans de nombreux secteurs



D'importantes disparités sont à déplorer dans de nombreux pays en ce qui concerne l'accès à un éventail de services essentiels tels que l'éducation, l'enregistrement des naissances, l'approvisionnement en eau et l'assainissement ou encore la vaccination. Si un ensemble de données probantes mettent au jour de profondes disparités entre les minorités, elles ne constituent pas en soi une preuve de discrimination fondée sur la race, l'origine ethnique ou la religion. Une multitude de facteurs peuvent expliquer pourquoi certains groupes religieux et ethniques bénéficient d'un moins bon accès aux services, tels que l'endroit où ils vivent, par exemple. En effet, les minorités sont davantage susceptibles de vivre dans des régions rurales ou isolées où les services sont moins disponibles, ce qui constitue plutôt une forme de discrimination fondée sur le lieu de résidence. Néanmoins, ces disparités témoignent d'inégalités ancrées qu'il est impératif d'éliminer afin de permettre à chaque enfant d'exercer ses droits.

#### Éducation

Dans de nombreux pays, d'importants écarts sont observés sur le plan des compétences fondamentales en lecture en fonction de l'origine ethnique, de la religion ou de la langue des enfants. D'après une analyse de l'UNICEF portant sur 22 pays, l'appartenance à une minorité ethnolinguistique et religieuse s'accompagne de compétences inférieures dans ce domaine. En moyenne, le groupe le plus favorisé est plus de deux fois susceptible d'avoir acquis les compétences fondamentales en lecture par rapport au groupe minoritaire.

En Sierra Leone, par exemple, 27 % des élèves peuls âgés de 7 à 14 ans satisfont aux exigences en matière de compréhension écrite, contre à peine 6 % des élèves issus de la minorité ethnique kouranko.

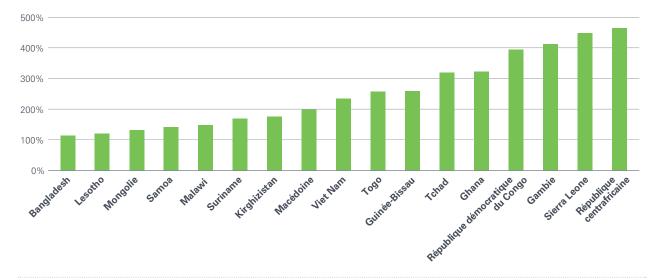
Les politiques des établissements scolaires, les attentes du personnel enseignant, ainsi que les attitudes et les comportements entre élèves sont autant de facteurs qui jouent souvent un rôle dans l'ancrage de la discrimination à l'égard de certains enfants au sein du système d'éducation. Ainsi, par exemple :

Aux États-Unis, les politiques disciplinaires en milieu scolaire ont des répercussions disproportionnées sur les élèves noirs. D'après des études, ces derniers ont près de quatre fois plus de chances de faire l'objet de suspensions extrascolaires que les élèves blancs dans les classes allant de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année<sup>17</sup>.

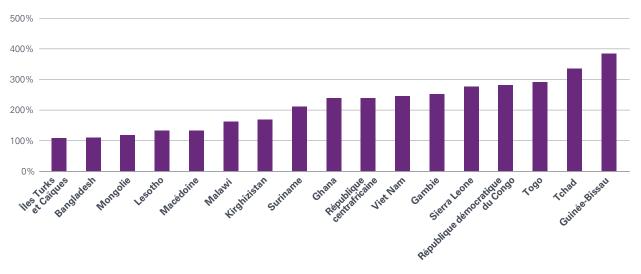
En outre, les attentes des enseignants sont corrélées aux résultats éducatifs des élèves. Lorsque le personnel enseignant attend davantage des élèves, les résultats d'apprentissage s'améliorent et ces derniers ont plus de chances d'atteindre un niveau d'instruction supérieur. Pourtant, les attentes des enseignants diffèrent souvent selon l'origine ethnique, la race, le statut économique ou l'origine nationale des élèves. À titre d'exemple, une étude menée au Royaume-Uni a indiqué que les élèves du secondaire originaires d'Europe de l'Est faisaient l'objet de racisme et de faibles attentes du personnel enseignant<sup>18</sup>.

Les attitudes et les comportements entre élèves peuvent également être source de discrimination. En Australie, des enfants issus de groupes minoritaires ont déclaré faire davantage l'objet de discrimination raciale de la part de leurs camarades ayant des parents australiens de naissance. Les enfants autochtones, quant à eux, sont ceux qui courent le plus haut risque d'intimidation, de victimisation et de discrimination raciale<sup>19</sup>.

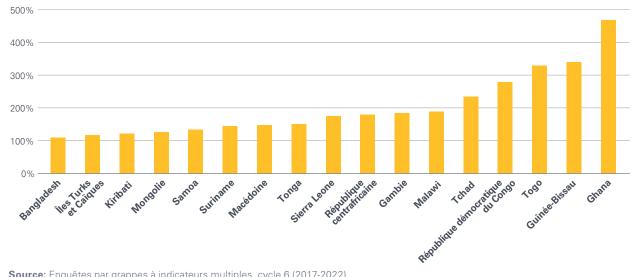
FIGURE ( Ratio entre le groupe ethnique le plus favorisé et le moins favorisé en matière d'acquisition des compétences fondamentales en lecture



Ratio entre le groupe linguistique le plus favorisé et le moins favorisé en matière d'acquisition des compétences fondamentales en lecture



**FIGURE** Ratio entre le groupe religieux le plus favorisé et le moins favorisé en matière d'acquisition des compétences fondamentales en lecture



Source: Enquêtes par grappes à indicateurs multiples, cycle 6 (2017-2022)



Avec quelque 12 millions de représentants, la communauté rom constitue la plus importante minorité ethnique d'Europe. Profondément enracinée dans l'histoire, la discrimination à l'égard des Roms sévit depuis des siècles. Dès leur naissance, les enfants appartenant à cette communauté font partie des personnes les plus marginalisées et sont confrontés aux stéréotypes, à la discrimination et à l'exclusion. Les Roms enregistrent des taux plus élevés de pauvreté et ont moins de chances d'aller à l'école et d'intégrer la vie active, tout en se heurtant à une discrimination intolérable et à une privation d'accès aux services sociaux et à d'autres soutiens.

Par rapport à la moyenne nationale, les enfants vivant dans des campements roms sont moins susceptibles de fréquenter l'école ; ont plus de chances d'être scolarisés dans des classes où ils sont plus âgés que leurs pairs, ce qui s'accompagne d'un risque accru d'abandon scolaire ; sont moins susceptibles d'achever les cycles d'enseignement primaire et secondaire ; et ont moins de chances d'acquérir les compétences fondamentales, tous niveaux d'éducation, groupes d'âge et pays confondus. Par exemple, 6 à 20 % des enfants vivant dans des campements roms et en âge de suivre un enseignement primaire sont déscolarisés, contre 1 à 3 % à l'échelle nationale. Alors que les taux nationaux de déscolarisation sont

compris entre 0 et 3 % au premier cycle du secondaire, ils atteignent 8 à 26 % au sein des campements roms. Plus de 20 % des enfants vivant dans ces campements sont exclus du système scolaire au Kosovo, au Monténégro et en Macédoine du Nord. Pour certains enfants roms, la mobilité complique également l'inscription à l'école, la fréquentation scolaire et l'acquisition des compétences attendues.

L'écart se creuse encore pour les enfants les plus pauvres durant les années d'enseignement préprimaire : au Monténégro et en Macédoine du Nord, 87 % des enfants appartenant au quintile le plus pauvre sont déscolarisés, tandis que ce taux s'établit à 78 % au Kosovo.

La pratique répandue du mariage d'enfants au sein des communautés roms réduit également les perspectives d'éducation, en particulier pour les filles. En effet, ces dernières courent un risque nettement plus élevé que les autres d'être mariées durant leur enfance en raison de la pauvreté, des normes de genre et des pratiques culturelles et sociales. Le mariage précoce augmente également le risque de grossesse chez les adolescentes.

Enfin, le travail des enfants augmente de 11 à 29 points de pourcentage la probabilité d'exclusion scolaire des enfants vivant dans des campements roms au Kosovo, en Macédoine du Nord et en Serbie.

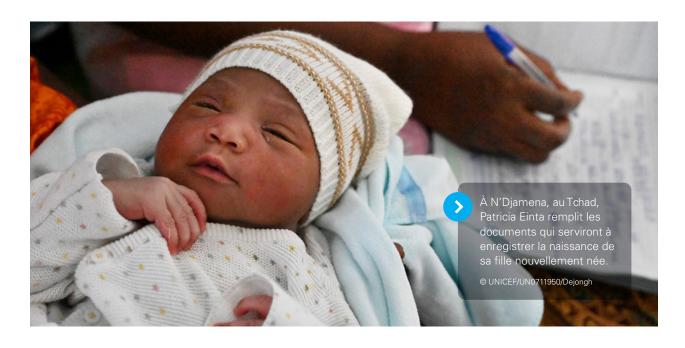
### **Enregistrement des naissances**

L'enregistrement de sa naissance fait partie des événements les plus importants de la vie d'un enfant. Cette démarche est indispensable à l'exercice de ses droits. Sans acte de naissance, les enfants n'apparaissent pas dans les statistiques officielles et n'ont pas d'identité juridique, ce qui nie leurs droits fondamentaux et les expose à l'exclusion, à l'exploitation et à la violence. En plus d'être privés d'un nom et d'une nationalité, les enfants non enregistrés sont plus difficiles à atteindre pour les agents de santé de proximité, ne peuvent souvent pas s'inscrire à l'école et, en l'absence de preuve juridique qu'ils n'ont pas atteint l'âge de la majorité, peuvent être victimes d'abus au sein du système de justice<sup>20</sup>.

La religion et l'origine ethnique semblent influer sur les taux d'enregistrement des naissances dans divers pays. Ainsi, certaines cultures et populations sont susceptibles d'accorder plus d'importance et de valeur aux coutumes ou pratiques traditionnelles (telles que la cérémonie où l'enfant reçoit son nom) qu'à la démarche officielle d'enregistrement des naissances. L'origine ethnique peut également jouer un rôle dans la mesure où il arrive fréquemment, en fonction des pays, que les groupes minoritaires vivent dans des régions isolées où les services administratifs sont absents

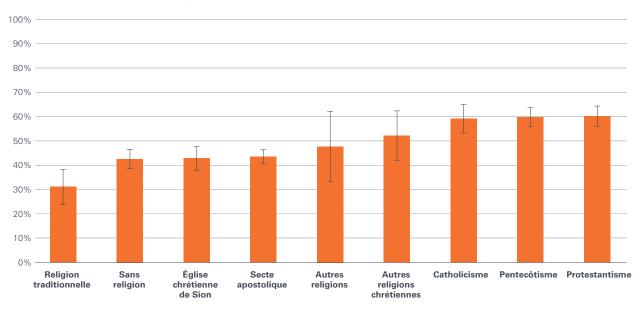
ou difficiles d'accès. Au Honduras, par exemple, les enfants d'origine mosquito (dont les communautés continuent à vivre majoritairement sur leurs terres traditionnelles, en dehors des centres urbains) ont un moindre accès aux services et ne peuvent pas pleinement exercer leurs droits, en partie du fait de cette implantation géographique. En outre, ils sont beaucoup moins susceptibles d'être enregistrés à la naissance que les enfants issus des autres groupes ethniques à l'échelle nationale. De la même façon, en République démocratique populaire lao, les enfants môn-khmers (un groupe ethnique autochtone minoritaire dans le pays) ont des chances nettement inférieures d'être enregistrés à la naissance que les enfants issus des autres groupes ethniques.

Les taux d'enregistrement des naissances varient également dans d'importantes proportions en fonction de l'appartenance à différents groupes religieux. Au Zimbabwe, par exemple, la probabilité qu'une naissance soit enregistrée est nettement inférieure au sein des familles appartenant au groupe religieux traditionnel minoritaire qu'au sein des familles affiliées à d'autres groupes religieux (hors Église chrétienne de Sion et autres religions).



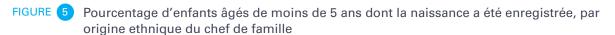
# Dans certains pays, les taux d'enregistrement des naissances varient en fonction de l'origine ethnique et de la religion au sein du foyer.

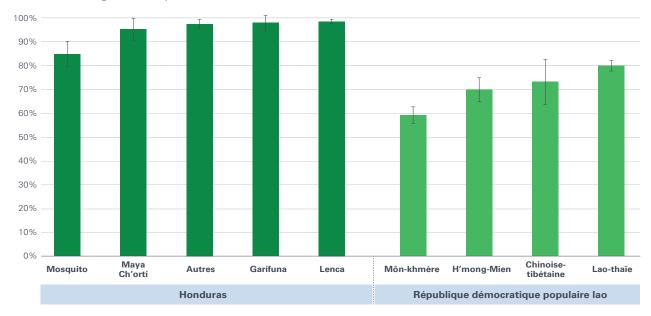
FIGURE 4 Pourcentage d'enfants âgés de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée, par religion du chef de famille, au Zimbabwe



**Remarques**: Ce graphique comporte des barres d'erreur afin d'illustrer l'intervalle de confiance à 95 %, pour l'estimation correspondante, au sein duquel la valeur réelle devrait vraisemblablement être comprise. Ces données sont purement descriptives et n'ont pas vocation à exposer des liens de causalité. Les différences observées entre les groupes religieux peuvent avoir de multiples explications, et il convient de ne pas interpréter ces résultats comme une preuve de l'existence de pratiques discriminatoires en matière d'enregistrement des naissances dans un pays donné.

**Source**: Base de données mondiale de l'UNICEF, 2022, d'après les enquêtes par grappes à indicateurs multiples de 2019 pour le Népal et le Zimbabwe.





**Remarque:** Ce graphique comporte des barres d'erreur afin d'illustrer l'intervalle de confiance à 95 %, pour l'estimation correspondante, au sein duquel la valeur réelle devrait vraisemblablement être comprise. Ces données sont purement descriptives et n'ont pas vocation à exposer des liens de causalité. Les différences observées entre les groupes ethniques peuvent avoir de multiples explications, et il convient de ne pas interpréter ces résultats comme une preuve de l'existence de pratiques discriminatoires en matière d'enregistrement des naissances dans un pays donné.

**Source :** Base de données mondiale de l'UNICEF, 2022, d'après les enquêtes par grappes à indicateurs multiples de 2019 (Honduras) et de 2017 (République démocratique populaire lao).



# L'enregistrement des naissances parmi les minorités religieuses et ethniques au Zimbabwe

Installées dans des régions pauvres et isolées, les principales minorités ethniques au Zimbabwe (c'est-à-dire les communautés san, tsonga, shangaan et doma) se heurtent à plusieurs obstacles entravant l'enregistrement des naissances et l'obtention de documents selon la Commission zimbabwéenne pour les droits humains. En effet :

- Les taux élevés d'analphabétisme et de pauvreté compliquent l'accès aux documents ;
- Les établissements de santé, peu nombreux au sein des communautés où vivent les minorités ethniques, ne permettent pas de réaliser les démarches nécessaires;
- Les barrières linguistiques accentuent souvent les difficultés d'accès aux documents;
- Les services d'enregistrement des faits d'état civil ne sont pas suffisamment décentralisés pour couvrir ces communautés;
- La population n'est pas sensibilisée à l'importance de posséder un acte de naissance et une pièce d'identité.

Les groupes religieux mentionnés dans la figure 4 sont présents partout au Zimbabwe, y compris au sein des minorités ethniques susmentionnées. Leurs croyances font obstacle à l'enregistrement des naissances et à l'obtention de pièces d'identité. Les enfants issus d'un groupe ethnique minoritaire et dont la famille est membre d'une secte apostolique sont confrontés à une double entrave : les restrictions religieuses relatives à l'enregistrement, d'une part, et la marginalisation découlant de leur appartenance à une communauté victime de discrimination, d'autre part.

Pour éliminer les freins à l'enregistrement des faits d'état civil pour certaines minorités ethniques, l'UNICEF et le Département de l'état civil ont mené en partenariat des initiatives ciblées d'enregistrement mobile auprès de la communauté san, dans le district de Tsholotsho, en 2021. Au total, 8 415 enfants et adultes ont bénéficié de ces services.

#### Vaccination et mortalité infantile

En 2022, une étude a pointé des taux de vaccination inférieurs chez les enfants issus de minorités ethniques dans plus de la moitié des 64 pays analysés. Dans cinq d'entre eux, l'écart était supérieur ou égal à 50 points de pourcentage. La prévalence des enfants « zéro dose » était 29 % plus faible au sein des groupes ethniques majoritaires, comparativement aux autres groupes ethniques inclus dans l'étude. En outre, il est apparu que la prévalence des enfants « zéro dose » au sein du groupe ethnique majoritaire dans un pays était généralement inférieure à celle enregistrée par le reste de la population. Les écarts relatifs aux services de vaccination étaient du même ordre que ceux constatés pour les autres services de santé infantile<sup>21</sup>.

Dans plus des deux tiers des 36 pays à revenu faible et intermédiaire étudiés, une différence significative en fonction des groupes ethniques a été observée en ce qui concerne la mortalité des enfants avant l'âge de 5 ans. Le ratio médian de mortalité entre les groupes à l'échelle de ces pays était de 3,3. En outre, les disparités entre les groupes ethniques perdurent dans la quasi-totalité des pays à l'étude, même après ajustement en fonction de la richesse, du niveau d'instruction et du lieu de résidence<sup>22</sup>.





**ÉTUDE DE CAS** 

 $(\mathbf{w})$ 

# Les jeunes dans le système judiciaire britannique

En 2020, un rapport de l'UNICEF au Royaume-Uni a fait état d'une surreprésentation des enfants noirs, asiatiques et issus de minorités ethniques à pratiquement tous les niveaux du système britannique de justice pénale. Ces dernières années, nombreux sont les organismes de défense des droits de l'enfant qui ont exprimé leurs préoccupations quant à l'utilisation par la police de « cagoules anticrachat » (sorte de sac en filet placé sur la tête d'un détenu) et de pistolets neutralisants ou Tasers, ainsi qu'à l'interpellation et à la fouille des jeunes en question.

En Angleterre et au pays de Galles, les enfants noirs ont quatre fois plus de chances d'être arrêtés que les enfants blancs.

L'utilisation des Tasers par la police cible les groupes minoritaires de manière disproportionnée. Les enfants noirs courent le plus haut risque : d'après les données provenant de 29 services policiers, 51 % des enfants neutralisés en 2017 et en 2018 étaient d'origine noire, asiatique ou appartenaient à une minorité

ethnique, et entre janvier et octobre 2019, ils ont représenté 74 % des enfants visés par un pistolet neutralisant.

Ce rapport incluait 45 recommandations à l'intention du Gouvernement britannique et des administrations compétentes, visant notamment à :

- Relever l'âge minimum de responsabilité pénale pour le fixer au moins à 14 ans;
- Cesser le recours à diverses pratiques inhumaines envers les enfants, telles que la mise à l'isolement, ainsi que l'utilisation de Tasers et de cagoules anticrachat :
- Veiller à garantir l'anonymat des enfants soumis à la justice et cités à comparaître;
- Investir dans la recherche pour mieux comprendre les effets réels de la déjudiciarisation, notamment à l'égard des filles, des enfants noirs, asiatiques et issus de minorités ethniques, des enfants visés par une exclusion scolaire et des enfants ayant fait l'objet d'un placement.

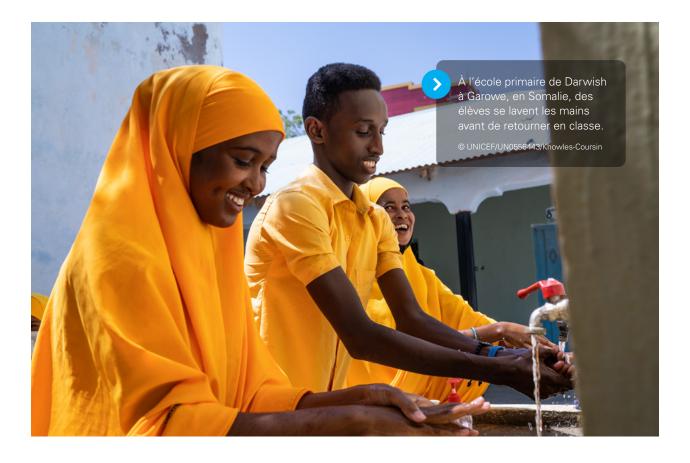
### Approvisionnement en eau et assainissement

Dans certains pays, un nombre disproportionné de personnes appartenant aux communautés autochtones, pastorales et nomades sont privées d'accès aux services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement. En Amérique latine, les groupes autochtones sont considérablement désavantagés, la langue, l'alphabétisation et la religion déterminant l'accès aux services EAH.

Les travailleurs migrants ou les demandeurs d'asile font également partie des groupes de population qui rencontrent souvent des difficultés d'accès aux installations EAH, celles-ci n'étant pas mises à leur disposition par les pays hôtes. Les migrants en situation irrégulière (sans titre de séjour, par exemple) sont quant à eux plongés dans une vulnérabilité permanente, par crainte d'avoir affaire aux autorités publiques<sup>23</sup>.

**Aux États-Unis**, la race est le plus fort facteur de prédiction en matière d'accès EAH. Ainsi, les ménages afro-américains et latino-américains sont près de deux fois plus susceptibles que les ménages blancs de ne pas disposer d'installations complètes de plomberie, tandis que ce ratio passe à 19 fois pour les ménages autochtones d'Amérique<sup>24</sup>.

Le **Bangladesh** a accompli des progrès certes importants, mais inégaux, au cours des dernières décennies. Si la quasi-totalité de la population bengali a accès à des sources d'eau potable améliorées, c'est le cas pour seulement 61 % des personnes issues de minorités ethniques. On observe par ailleurs un écart de 25 points de pourcentage dans la proportion de ménages équipés d'installations de lavage des mains à l'eau et au savon entre les Bengalis et les minorités ethniques, et un écart de 35 points de pourcentage en ce qui concerne les installations sanitaires améliorées<sup>25</sup>.





ÉTUDE DE CAS (>>) La nutrition aux États-Unis

L'obésité infantile est un grave problème de santé publique aux États-Unis : 19,7 % des enfants et des adolescents âgés de 2 à 19 ans sont concernés, soit quelque 14,7 millions de personnes<sup>26</sup>. Toutefois, le nombre de cas s'avère nettement supérieur au sein des minorités raciales et/ou ethniques. La prévalence de l'obésité est en effet plus élevée chez les enfants amérindiens et/ou autochtones d'Alaska (31,2 %), les enfants noirs non hispaniques (20,8 %) et les enfants hispaniques (22 %) que

chez leurs homologues blancs (15,9 %) et asiatiques (12,8 %). En 2018, une étude a conclu que les différences en termes de rapidité de prise de poids après la naissance contribuaient en grande partie aux disparités raciales et/ ou ethniques en matière d'obésité des jeunes enfants. Si les enfants afroaméricains présentaient la prévalence des facteurs de risque la plus élevée, les enfants asiatiques enregistraient quant à eux la plus faible<sup>27</sup>.



« Nous pouvons, et devons, prendre des mesures pour protéger le droit de chaque enfant de vivre dans un monde exempt de discrimination. L'espoir, la vision et la détermination qui animaient les dirigeants du monde en 1989 ont conduit à l'adoption de la Convention qui protège les droits de l'enfant depuis plus de 30 ans. L'heure est venue pour nous de poursuivre leur travail.

En cette Journée mondiale de l'enfance, l'UNICEF appelle les gouvernements, les partenaires internationaux, le secteur privé ainsi que les communautés du monde entier à défendre les droits de chaque enfant partout dans le monde, et à s'engager à bâtir un monde sans discrimination, pour chaque enfant. »

# Références bibliographiques

- 1 Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, *Déclaration des droits des personnes appartenant* à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, A/RES/47/135, 18 décembre 1992.
- 2 Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
- 3 Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, *Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques*, A/RES/47/135, 18 décembre 1992.
- 4 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Projet « L'Enfance en évolution » : Une enquête internationale plurigénérationnelle sur l'enfance au XXI<sup>e</sup> siècle,* Bureau des éclairages mondiaux et des politiques de l'UNICEF, New York, NY, États-Unis, novembre 2021.
- 5 Réseau des Nations Unies sur la discrimination raciale et la protection des minorités, *Guidance Note on Intersectionality, Racial Discrimination and Protection of Minorities*, 2022.
- Équipe spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargée de l'application du principe consistant à ne laisser personne de côté, des droits humains et du programme normatif, Document final Consultations dans le cadre du Frontier Dialogue sur la lutte contre la discrimination raciale structurelle et la discrimination fondée sur l'appartenance ethnique: principaux domaines d'action des plans de redressement post-COVID-19, avec l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), sous l'égide du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, octobre 2020 à février 2021.
- 7 Victora, Cesar G. et al., « Association between ethnicity and under-5 mortality: analysis of data from demographic surveys from 36 low-income and middle-income countries », *The Lancet Global Health*, vol. 8, n° 3, p. E352-E361, 1er mars 2020.
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Projet « L'Enfance en évolution » : Une enquête internationale plurigénérationnelle sur l'enfance au XXIe siècle*, Bureau des éclairages mondiaux et des politiques de l'UNICEF, New York, NY, États-Unis, novembre 2021.
- 9 Silver, Laura, « More people globally see racial, ethnic discrimination as a serious problem in the U.S. than in their own society », bulletin d'information du Pew Research Center, Washington, D.C., États-Unis, 2 novembre 2021.
- 10 Chakraborty, Rahul, « A Short Note on Accent–bias, Social Identity and Ethnocentrism », *Advances in Language* and Literary Studies, vol. 8, no 4, 31 août 2017.
- Barron, Kai et al., « Discrimination, Narratives and Family History: An Experiment with Jordanian Host and Syrian Refugee Children », *The Review of Economics and Statistics*, 9 août 2021, p. 1-34.
- 12 Sanders-Phillips, Kathy, « Racial discrimination: a continuum of violence exposure for children of color », *Clinical Child and Family Psychology Review*, vol. 12, n° 2, juin 2009, p. 174-195.
- 13 Shepherd, Carrington C. J. et al., «The impact of racial discrimination on the health of Australian Indigenous children aged 5–10 years: analysis of national longitudinal data », *International Journal for Equity in Health*, vol. 16, no 116, 3 juillet 2017.
- Huynh, Virginia W. et al., « Everyday discrimination and diurnal cortisol during adolescence », *Hormones and Behavior*, vol. 80, avril 2016, p. 76-81.
- 15 Sanders-Phillips, Kathy, « Racial discrimination: a continuum of violence exposure for children of color », *Clinical Child and Family Psychology Review*, vol. 12, n° 2, juin 2009, p. 174-195.
- 16 Spencer, Steven J., Logel, Christine et Davies, Paul G., « Stereotype threat », *Annual review of psychology*, vol. 67, p. 415-437.
- 17 Bureau des droits civils du Ministère américain de l'éducation, Key Data Highlights on Equity and Opportunity Gaps in our Nation's Public Schools, 2016; Council of States Governments Justice Center et Public Policy Research Institute, Breaking Schools' Rules: A Statewide Study of How School Discipline Relates to Students' Success and Juvenile Justice Involvement, juillet 2011.

- 18 Tereshchenko, Antonina et al., « Eastern European migrants' experiences of racism in English schools: positions of marginal whiteness and linguistic otherness », Whiteness and Education, vol. 4, n° 1, 2019, p. 53-71.
- 19 Priest, Naomi et al., « Cumulative Effects of Bullying and Racial Discrimination on Adolescent Health in Australia », *Journal of Health and Social Behavior*, vol. 60, n° 3, 2019, p. 344-361.
- 20 Rahman, M. Hafizur Rahman et al., « A missed opportunity: birth registration coverage is lagging behind Bacillus Calmette–Guérin (BCG) immunization coverage and maternal health services utilization in low- and lower middle-income countries », *Journal of Health, Population and Nutrition*, vol. 38, n° 24, 2019.
- 21 Cata-Preta BO et al., « Ethnic disparities in immunisation: analyses of zero-dose prevalence in 64 countries », BMJ Global Health, 2022.
- 22 Victora, Cesar G. et al., « Association between ethnicity and under-5 mortality: analysis of data from demographic surveys from 36 low-income and middle-income countries », *The Lancet*, vol. 8, n° 3, 2020.
- 23 ONU-Eau, Eliminating discrimination and inequalities in access to water and sanitation, Genève, Suisse, mai 2015.
- 24 DigDeep Right to Water Project, US Water Alliance, Closing the Water Access Gap in the US: An action plan, 2019.
- 25 Alam, Md Zakiul, « Ethnic inequalities in access to WASH in Bangladesh », The Lancet, vol. 10, nº 8, 2022.
- 26 Centres américains pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC), Childhood Obesity Facts, 2022
- 27 Isong, Inyang A. et al., « Racial and Ethnic Disparities in Early Childhood Obesity », Pediatrics, vol. 141, nº 1, 2018.

# Pour chaque enfant.

Qui que ce soit.

Où qu'il habite.

Chaque enfant mérite une enfance.

Un avenir.

Une vraie chance.

C'est pour cela que l'UNICEF est là.

Pour chaque enfant du monde entier.

Jour après jour.

Dans plus de 190 pays et territoires.

Atteignant les enfants les plus difficiles

à atteindre.

Les plus éloignés d'une main secourable.

Les plus exclus.

C'est pour cela que nous restons jusqu'au bout.

Et n'abandonnons jamais.



Publié par l'UNICEF Division de la communication mondiale et du plaidoyer 3 United Nations Plaza New York, NY 10017, États-Unis

www.unicef.org ISBN: 978-92-806-5415-8

© Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) Novembre 2022